



Expertise incomplete : accident vie quotidienne

Par **mafi55**, le **27/12/2008** à **15:45**

Bonjour,

Il ya un an, je suis tombé, je me suis recupéré sur un bras et un genou.

J'ai eu deux expertises mandatées par l'assureur. Lors de la 2eme, le medecin expert a etabli l'état de ma "tendinite " avec les examens suivants : il m'a fait faire des mouvements. Ses conclusions :

- mouvement des épaules, ont été testées : abduction/retroplusion/rotation externe/main vertex, main/nuque, main/épaule opposée, distance pouce-C7

Mes questions : comme ce contrat Praxis de la Maif concernent les actes quotidiens de la vie, est ce qu'il n'y aurait dû y avoir d'autres examens, tests ?

Par exemple, j'ai du mal à soulever une charge de 15 kg et de la maintenir en l'air (bricolage) alors qu'avant je le pouvais facilement.

Quand j'aurai une idée sur ces autres possibles examens, je verrai la suite à donner.

Merci

Note : la MAIF reconnait les accidents liés au bricolage !

Par **Tisuisse**, le **28/12/2008** à **17:33**

Bonjour,

Comme tout problème d'assurances, une expertise peut être contestée par une contre-

expertise. Voyez les termes de votre contrat pour la contre-expertise et dans quelle mesure la MAIF pourrait la prendre en charge.

Je pense qu'il me paraît opportun avant de demander et de faire effectuer une contre-expertise, de contacter la MAIF pour connaître la suite de votre dossier.

Par **mafi55**, le **28/12/2008** à **19:36**

jE L'ai contactée :Reponse : si je veux revoir l'expertise , je paie la moitié des frais sans doute élevée .

Ma question : savoir ce qui a été testé sur la mobilité de mon epaule/bras par lme medecin mandaté
peut etre sur un autre site ? mais lequel ?
merci